



Communiqué de presse

Paris, le 4 juin 2019

AXA S.A. annonce la cession de 40 millions d'actions ordinaires d'AXA Equitable Holdings, Inc.

AXA S.A. (« AXA ») a annoncé aujourd'hui la cession, en qualité d'actionnaire cédant, de 40 000 000 actions ordinaires¹ d'AXA Equitable Holdings, Inc. (« EQH ») à Morgan Stanley et Barclays, en qualité de banques garantes dans le cadre d'une offre secondaire de ces actions (l'« Offre »). Par ailleurs, AXA a consenti aux banques garantes une option permettant l'acquisition de 6 000 000 actions ordinaires d'EQH supplémentaires dans un délai de 30 jours.

Le document d'enregistrement en vigueur (*registration statement*), incluant un prospectus, relatif au projet d'Offre a été déposé par EQH auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »). EQH a l'intention de déposer un prospectus préliminaire supplémentaire auprès de la SEC. Les investisseurs sont incités, avant d'investir, à lire le prospectus et les autres documents déposés par EQH auprès de la SEC afin d'obtenir des informations complémentaires concernant EQH et l'Offre. Lazard agit en qualité de conseiller financier d'AXA dans le cadre de l'Offre.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable.

¹ Au 9 mai 2019, le capital d'EQH était constitué de 491 138 042 actions ordinaires émises et en circulation.



A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 171 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 61 pays. En 2018, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 424 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : **+33.1.40.75.48.42**
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Mikaël Malaganne : +33.1.40.75.73.07
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

Relations actionnaires individuels : **+33.1.40.75.48.43**

Relations presse : **+33.1.40.75.46.74**
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

A PROPOS D'AXA EQUITABLE HOLDINGS

AXA Equitable Holdings, Inc. (NYSE : EQH) est l'une des plus grandes entreprises de services financiers aux États-Unis, composée de deux franchises complémentaires de renom : AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein. Depuis 1859, nous aidons nos clients à gérer les défis financiers auxquels ils font face. L'entreprise compte plus de 12 500 employés et conseillers, 5,3 millions de relations clients et 664 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion au 31 mars 2019.

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :
Kevin Molloy : +1.212.314.2476

Relations presse :
Matthew Aensio : +1.212.314.2010

INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France, ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » de titres financiers dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres financiers objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces titres financiers, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.